

375 000 personnes exposées en France

F.M. | Publié le 23.01.2012, 07h00



La France compte 100000 km de lignes électriques, de 63000 à 400000 volts (haute et très haute tension). 375000 personnes seraient du coup exposées à un champ magnétique supérieur à 0,4 microtesla, un seuil jugé potentiellement à risque. « Il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes à très haute tension et de limiter les expositions », indiquait en mars 2010 l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset).

L'Afsset recommandait alors la « création d'une zone d'exclusion d'au moins 100 m, de part et d'autres des lignes à THT, de toute nouvelle construction de bâtiment recevant des femmes enceintes ou des enfants (hôpitaux, écoles...). Pourquoi cette prudence? Parce que les champs magnétiques émis par les lignes à haute tension ont été classés en 2002 « cancérrogènes possibles pour l'homme » par le centre international de recherche contre le cancer, « eu égard à l'excès de risques de leucémies infantiles ».

L'Afsset admet qu'« aucun lien de cause à effet n'a pu être clairement identifié » avec ces cas de cancer. « Mais l'hypothèse de l'implication de ces champs dans des pathologies neurodégénératives a été rapportée [...] et ne peut être écartée », soulignent les experts sanitaires.

Maux de tête, irritabilité, troubles du sommeil, stress...

D'après certaines associations de défense de l'environnement et de la santé, les riverains vivant à proximité des lignes à THT se plaignent plus que les autres de maux de tête, d'irritabilité, de troubles du sommeil, de stress. RTE (Réseau de transport d'électricité) martèle de son côté qu'aucun impact sur la santé n'a été clairement mis en évidence.

Le sénateur-maire PS de Clamart (Hauts-de-Seine), dont l'hôpital et le collège sont situés sous une ligne à THT, vient de déposer un amendement demandant à EDF de « recenser l'ensemble des lignes à haute tension survolant des établissements sensibles » et d'évaluer « le coût de déplacement ou d'enfouissement de ces lignes ». « On comprend clairement qu'il ne faut désormais plus bâtir d'écoles ou de maternité sous ces lignes mais on ne peut pas rester sans rien faire pour les établissements sensibles qui ont été construits sous ces pylônes il y a

quarante ans », souligne Philippe Kaltenbach. Enfouir le réseau à Clamart coûterait 15 M€ à la commune.

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2012
